



Conseil du
patrimoine
religieux
du Québec

Conseil du
patrimoine
religieux
du Québec

Conseil du
patrimoine
religieux
du Québec

Conseil du
patrimoine
religieux
du Québec

Conseil du
patrimoine
religieux
du Québec

Conseil du
patrimoine
religieux
du Québec

Conseil du
patrimoine
religieux
du Québec

Conseil du
patrimoine
religieux
du Québec

Conseil du
patrimoine
religieux
du Québec



RAPPORT ANNUEL 2013-2014



TABLE DES MATIÈRES

Mission.....	2
Conseil d'administration.....	3
Équipe.....	3
Comités.....	3
Activités.....	6
Aide à la restauration du patrimoine religieux.....	10
États financiers audités.....	14



Mission



Le Conseil du patrimoine religieux du Québec est un organisme à but non lucratif qui œuvre à l'échelle du Québec. Il a pour mission de soutenir et de promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux québécois.

La sauvegarde du patrimoine religieux québécois fait l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics. Depuis 1995, le ministère de la Culture et des Communications a versé 291 M\$ au Conseil en vertu de la mesure d'aide à la restauration du patrimoine religieux. Avec la participation financière des partenaires, quelque 425 M\$ ont été investis jusqu'à maintenant pour préserver les biens les plus importants du patrimoine religieux du Québec.

Bien que le Conseil ait d'abord centré son action sur les édifices remplissant encore une fonction religieuse, ses préoccupations englobent l'ensemble du patrimoine religieux, dont les bâtiments qui ne sont plus utilisés à des fins religieuses (églises multifonctionnelles et celles converties en centres communautaires, en bibliothèques, etc.). Il a organisé plusieurs colloques et conférences régionales, assurant ainsi son rôle de concertation entre les représentants religieux, municipaux, gouvernementaux et associatifs.



Conseil d'administration

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec est administré par un conseil d'administration composé de 18 administrateurs dont 1 est désigné par chaque table de concertation régionale pour un total de 12 et 6 sont choisis parmi les membres actifs. Le conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises dans le courant de l'année 2013-2014 pour guider la direction dans le développement de l'organisation.

Jean-François Royal *	Président
Caroline Tanguay *	Vice-présidente
Rémy Gagnon *	Vice-président
Josée Grandmont *	Trésorière
Yves Grondin *	Secrétaire
Richard Bégin	
Richard Carrier	
Denis Charpentier	
Mario Dufour	
Jean-Marie Fallu	
Christopher Jackson	
Jean Lalonde	
Mélanie Lanouette	
Catherine Lapointe	
Michel Lavoie	
Richard Perron	
Ghyslain Raza	
James Sweeny	

* Membres du comité exécutif

Équipe

L'équipe du Conseil du patrimoine religieux du Québec a offert des services-conseils pour une centaine de projets de restauration d'édifices religieux patrimoniaux, de biens mobiliers et d'orgues soutenus par la mesure d'aide financière. De plus, elle a participé à l'organisation de plusieurs activités de concertation à l'échelle locale, régionale et provinciale, ainsi qu'à la réalisation d'une veille d'information sur les changements d'usage des lieux de culte.

Jocelyn Groulx	Directeur
Hélène Petit	Adjointe à la direction
Denis Boucher	Chargé de projets
André-Yanne Parent	Chargée de projets
Geneviève Senécal	Stagiaire
Andrée-Anne Riendeau	Stagiaire

Comités

Tables de concertation régionales

Les tables de concertation régionales sont composées de représentants laïques ou cléricaux des traditions religieuses propriétaires de bâtiments patrimoniaux, d'experts en patrimoine (historiens, architectes, etc.), de gestionnaires municipaux, d'agents culturels et ruraux ainsi que de représentants du ministère de la Culture et des Communications. Ces derniers ont un rôle d'observateur et de conseiller sans droit de vote. Dans chacune des régions du Québec, ces tables de concertation diffusent l'information sur l'aide financière, reçoivent les demandes, acceptent les projets de restauration en fonction des enveloppes budgétaires et participent au suivi des projets.

Table de Montréal (région 1)

Caroline Tanguay	Présidente
Peter Harper	Vice-président
Caroline Clermont	Secrétaire
Robert Allard	
Claude Brissette	
Germain Casavant	
Lucille Côté	
Danielle Dubois	
Isabelle Dumas	
Clarence Epstein	
Paul-Émile Guilbert	
Jean-Eudes Guy	
Paul Kennington	
Jean-Jacques Martin	
Jacques Parenteau	
Annie Thériault	

Table de Québec-Chaudière-Appalaches (régions 2A-2B)

Rémy Gagnon	Président
Claude Reny	Secrétaire
Hugh Bignell	
Pierre-André Corriveau	
Renée Desormeaux	
Gilles Dupuis	
Marie-Andrée Fortier	
Yves Gagnon	
Vanessa Lachance	
Claude Lepage	
Grant D. McConnell	
James Sweeny	
Yvan Thériault	
Éliane Trottier	



Table du Bas-Saint-Laurent (région 3A)

Michel Lavoie	Président
Yvan Thériault	Vice-président
Stéphane Pineault	Secrétaire
Amélie Brière	
Nadia Filion	
Frédéric Lagacé	
Paul-Louis Martin	
Mélanie Milot	
Euchariste Morin	
James Sweeny	

Table de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (région 3B)

Médor Doiron	Président
Georges-Henri Coulombe	Vice-président
Gisèle Huard	Secrétaire
Pascal Alain	
Rosaire Arseneau	
Jean-Marie Fallu	
Maryse Nicole	
Jacqueline Ritchie	
William Sullivan	
James Sweeny	
Rémi Thibault	

Table du Saguenay-Lac-Saint-Jean (région 4A)

Richard Perron	Président
Lucie Royer	Vice-présidente
Esther Chouinard	
Jean-Eudes Fortin	
Gaston Gagnon	
Alexandre Garon	
David Stephens	
Gaston Vallée	

Table de la Côte-Nord (région 4B)

Christian Émond	Président
Normand Boudreau	
Stephen Kohner	
Antonio Laflamme	
Julie Samuel	

Table de Laval-Laurentides-Lanaudière (région 5A)

Catherine Lapointe	Présidente
Janick Bouchard-Tremblay	Vice-président
Josée Fafard	Secrétaire
Marie-Julie Asselin	
Christiane Brault	
Jean-Marc Diotte	
Jean-Guy Gratton	
Paul-Émile Guilbert	
Isabelle Huppé	
Jacques Parenteau	
Linda Renaud	
Caroline Tanguay	
Lucie Turgeon	

Table de l'Outaouais (région 5B)

Marie Roy	Présidente
Richard Bégin	
Daniel Dezainde	
Laurette Glasgow	
Catalina Gonzalez	
Michel Prévost	
René Villeneuve	

Table de la Montérégie (région 6A)

Denis Charpentier	Président
Marion Standish	Secrétaire
Paul De Leeuw	
Gilles Lavigne	
Diane Leblanc	
Alexandra Lemieux	
Hélène Léveillé	
Robert Mayrand	
Charles Poulton	
Yvan Quenneville	
Annie Tétreault	



Table de l'Estrie (région 6B)

Richard Carrier Président
 Jean-Pierre Bertrand
 Karine Dubé
 Adèle Erstrom
 Richard Evans
 Roger Fortier
 Luc Lamoureux
 Guy Laperrière
 Huguette Pinard-Lachance
 Danielle Potvin
 James Sweeny
 Édith Thibodeau
 Éric Vaillancourt

Table de l'Abitibi-Témiscamingue (région 7)

Clément Bernier Président
 Huguette Dallaire Secrétaire
 Christian Bédard
 Denis Carrier
 Richard Hénault
 Claude Richard
 Serge Roy

Table de la Mauricie-Centre-du-Québec (région 8)

Ghislain Raza Président
 Claude Larose Secrétaire
 Pierre Bacon
 Georges Blais
 Gilles Chagnon
 Paul Constancis
 Félix De Forest
 Yannick Gendron
 Yves Grondin
 Denise Maltais
 Mélanie Pinard
 Guy Richard
 Diane Robert
 France Saint-Amant
 James Sweeny

Comité des orgues (volet 2)

Le comité des orgues réunit des experts des grandes écoles de musique du Québec. Il est chargé d'analyser les dossiers et de recommander les projets de restauration d'orgues. Les membres de ce comité ont pour mandat de définir la valeur ou les caractéristiques d'un orgue patrimonial et de déterminer les travaux admissibles. Ils doivent de plus s'assurer que la restauration sera faite selon les règles de l'art et qu'elle respectera le caractère patrimonial de l'instrument.

John Grew
 Paul Grimard
 Christopher Jackson
 Jonathan Oldengarn
 Benjamin Waterhouse
 Martin Yelle

Comité des biens mobiliers et des œuvres d'art (volet 2)

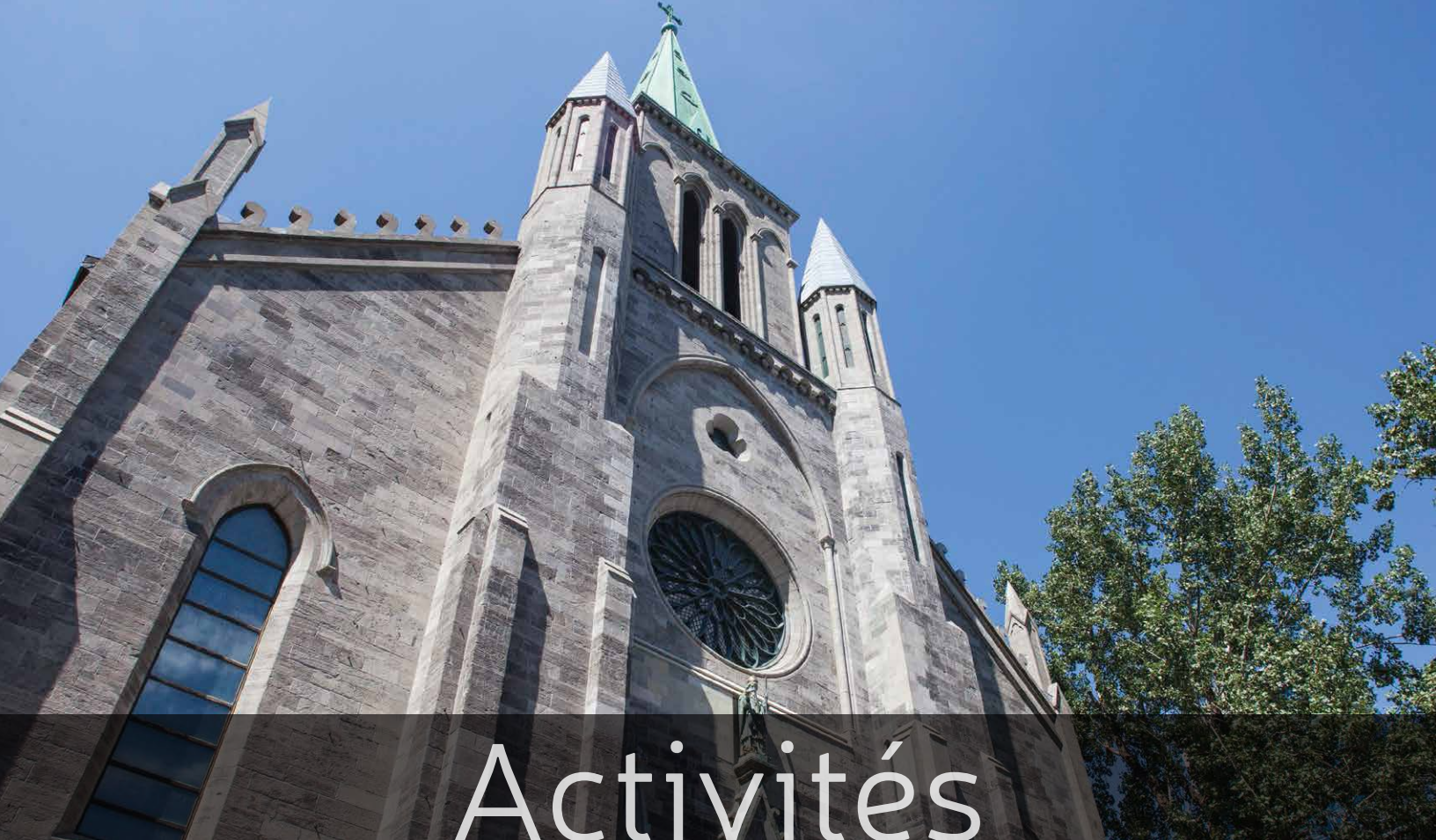
Le comité des biens mobiliers et des œuvres d'art est composé d'experts venant d'institutions muséales et de professeurs d'histoire de l'art réputés. Il est chargé d'analyser et de recommander les dossiers de restauration d'œuvres d'art et de biens mobiliers d'intérêt patrimonial.

Mario Béland
 Vincent Giguère
 Laurier Lacroix
 Ginette Laroche
 Nathalie Hamel
 Jean-François Royal
 Louise Saint-Pierre

Comité des archives

Le comité des archives a pour but d'encourager les représentants des communautés et des traditions religieuses à assurer la pérennité de leurs archives afin d'en garantir la valeur de témoignage pour les générations à venir.

Marc Lacasse Président
 Hélène Élément Vice-présidente
 Daniel Ducharme Secrétaire
 Hélène Cadieux
 Marie-Andrée Fortier
 Mélanie Lanouette
 Nadine Li Lung Hok
 Denise Maltais
 Stéphan Martel
 Huguette Pinard-Lachance
 Michel Sarrazin
 James Sweeny



Activités

Deuxième journée des archives religieuses

Sous le thème « Archives et communautés religieuses : des outils pour paver les voies de l'avenir », la deuxième journée des archives religieuses a été organisée par le comité des archives du Conseil du patrimoine religieux du Québec et s'est tenue le 18 avril 2013, au Musée de la civilisation à Québec. Cette année encore, le milieu des archives religieuses a répondu en grand nombre à l'appel du comité. En effet, 110 participants se sont déplacés dans la capitale pour entendre 10 conférenciers parler des outils juridiques susceptibles d'encadrer les choix

que doivent faire les institutions ecclésiastiques pour perpétuer leur mémoire. L'activité avait également pour objectif de faciliter l'établissement d'un réseau d'échanges entre les intervenants ayant des problématiques similaires. Pour garder une trace de l'événement, les actes de la deuxième journée des archives religieuses sont disponibles sur le site Internet du Conseil (www.patrimoine-religieux.qc.ca).

Deuxième Forum sur le patrimoine religieux : conservation et innovation

Le vendredi 15 novembre 2013, plus de 200 personnes étaient rassemblées au Centre Phi à Montréal pour cette deuxième édition du Forum annuel du Conseil



Journée des archives religieuses : photo avec Mario Dufour, Conseiller en patrimoine religieux





du patrimoine religieux du Québec. Sous le thème de la conservation et de l'innovation, les conférenciers ont animé une réflexion encourageante sur les différents modèles, les nouvelles approches et les solutions durables en matière de diffusion, de restauration, de protection et de réutilisation du patrimoine religieux au Québec. La programmation a offert une grande richesse de points de vue : pas moins d'une douzaine de conférenciers ont été invités à dévoiler des projets novateurs et des démarches prometteuses. Des portraits inédits ont été brossés notamment au sujet des églises modernes et des cimetières. Des projets d'avant-garde ont été présentés sous différents angles, notamment en architecture et design, en restauration patrimoniale et en réutilisation de bâtiments religieux.

La 17^e assemblée générale du Conseil du patrimoine religieux du Québec s'est tenue en marge du Forum. Les membres du conseil d'administration ont procédé à l'élection du comité exécutif, composé de Jean-François Royal (président), Caroline Tanguay (vice-présidente), Rémy Gagnon (vice-président), Josée Grandmont (trésorière) et Yves Grondin (secrétaire).

Prix d'excellence

La toute première cérémonie de remise des Prix d'excellence du Conseil du patrimoine religieux du Québec a clôturé la deuxième édition du Forum annuel. Le Conseil a dévoilé les lauréats des Prix d'excellence, qui visent à souligner des projets exceptionnels de restauration et de mise en valeur du patrimoine religieux québécois.



Monsieur Patrick Turmel de Banque Nationale, monsieur Ludger Lavoie, représentant du Conseil du patrimoine culturel de Cap-Santé et monsieur Jocelyn Groulx, directeur du Conseil du patrimoine religieux du Québec.



Monsieur Jean-François Royal, président du Conseil du patrimoine religieux du Québec, madame Josette Michaud, architecte responsable du projet, monsieur Gilbert Dumas, représentant des Carmélites de Montréal et madame Céline Cyr de Caisse Centrale Desjardins.

Parmi les neuf projets finalistes dans la catégorie Restauration, le Prix d'excellence a été remis aux moniales Carmélites de Montréal pour l'ampleur et la qualité du programme de restauration du monastère, soit la réfection de la maçonnerie, de la toiture d'ardoise et du décor intérieur de la chapelle. Parmi les neuf projets finalistes dans la catégorie Mise en valeur, le Prix d'excellence a été remis au Conseil du patrimoine culturel de Cap-Santé pour le projet de revitalisation du patrimoine funéraire de Cap-Santé. Le projet de restauration de l'ancienne église anglicane Saint-Paul de Loretteville, permettant de desservir la mission orthodoxe roumaine Saints Apôtres Pierre et Paul, de même que le projet de transformation de l'ancienne église Erskine and American en pavillon d'art québécois et canadien Claire et Marc Bourgie du Musée des beaux-arts de Montréal, ont respectivement reçu une mention du jury des Prix d'excellence.

Le succès remporté par cette première édition des Prix d'excellence témoigne du dynamisme des communautés locales et de l'innovation en patrimoine religieux au Québec.

Colloques, conférences et formations

Durant l'année 2013-2014, le Conseil du patrimoine religieux du Québec a été très engagé auprès des communautés locales. Le Conseil a animé un atelier intitulé L'avenir des églises : quand le patrimoine devient projet dans le cadre de la formation annuelle offerte aux agents de développement par Solidarité rurale du Québec les 8 et 9 mai 2013. Le 23 mai, à l'occasion du colloque annuel des Arts et la Ville, le Conseil a contribué à animer un atelier intitulé Patrimoine culturel : des outils pour les municipalités. Le 21 août 2013, le Conseil a présenté les menaces et les nouvelles tendances en matière de patrimoine religieux au Québec pour Cité historia (musée du Sault-au-Récollet à Montréal) et il a été invité à participer à une table ronde organisée par Héritage Montréal.

De plus, le Conseil a animé des ateliers dans le cadre des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités. Il a également participé aux rencontres sur l'avenir des églises des MRC de Portneuf, de Memphrémagog, de Kamouraska, de Pierre-De Saurel et de Robert-Cliche. Il a aussi contribué à l'organisation de deux Journées des églises ouvertes, la première pour la MRC de D'Autray et la seconde pour la MRC des Pays-d'en-Haut, en animant une formation d'une demi-journée sur les visites commentées dans des lieux de culte. Enfin, le Conseil a offert une formation d'une journée à Bonaventure, en Gaspésie, articulée autour de l'idée qu'un projet de changement d'usage d'un bâtiment patrimonial peut devenir une occasion de revitalisation pour le bien de la communauté.

Inventaire des lieux de culte du Québec

© CPRQ

Mise à jour du site Internet de l'Inventaire des lieux de culte du Québec

L'importante veille d'information menée par le Conseil pour suivre l'évolution des usages du patrimoine religieux québécois en temps réel a été intégrée à la mise à jour du site Internet de l'Inventaire des lieux de culte du Québec. Ainsi, aux 197 lieux de culte qui avaient changé d'usage au moment du lancement de l'application l'année dernière, 98 lieux de culte ont été ajoutés. Grâce à l'icône orange, il est facile de savoir si un lieu de culte a changé d'usage. Il est possible de découvrir sa fonction actuelle en faisant une recherche avancée, avec l'onglet État du lieu. Ces chiffres excluent les lieux de culte vendus ou sans fonction au moment de la mise à jour de l'Inventaire.

Évaluation patrimoniale et hiérarchisation régionale des lieux de culte construits entre 1945 et 1975

Le mandat concernant l'évaluation patrimoniale et la hiérarchisation des lieux de culte construits entre 1945 et 1975, confié au Conseil du patrimoine religieux du Québec par le ministère de la Culture et des Communications, a été financé dans le cadre du volet 5 du Fonds du patrimoine culturel.

L'évaluation patrimoniale avait pour objectif une meilleure connaissance des lieux de culte de la période 1945-1975, dont certains sont de beaux exemples de patrimoine moderne. En plus de servir au ministère, cette évaluation pourra être utile aux municipalités comme outil de planification et lors de la mise à jour des schémas d'aménagement et de développement. Les diocèses pourront aussi prendre en considération cette évaluation patrimoniale lors de la planification de l'avenir des églises de leur territoire.

L'évaluation patrimoniale a été enrichie et validée par un comité scientifique composé de représentants du ministère de la Culture et des Communications, de représentants du Conseil du patrimoine religieux du Québec et de deux professeurs universitaires. Les



Église Saint-Raphaël,
Saguenay (secteur Jonquière).



tables de concertation régionales du Conseil du patrimoine religieux du Québec et les directions régionales du ministère ont été consultées.

Au terme de l'évaluation patrimoniale et de la hiérarchisation, les lieux de culte construits de 1945 à 1975 ont été catégorisés ainsi : 40 incontournables (A); 71 exceptionnels (B); 150 supérieurs (C); 364 moyens (D); 210 faibles (E). Parmi ces lieux de culte, deux sont des immeubles patrimoniaux classés (la cathédrale Christ-Roi à Gaspé et l'église Saint-Marc à Saguenay). Au total, ce sont 835 lieux de culte modernes qui ont maintenant une cote allant de « A » à « E ».

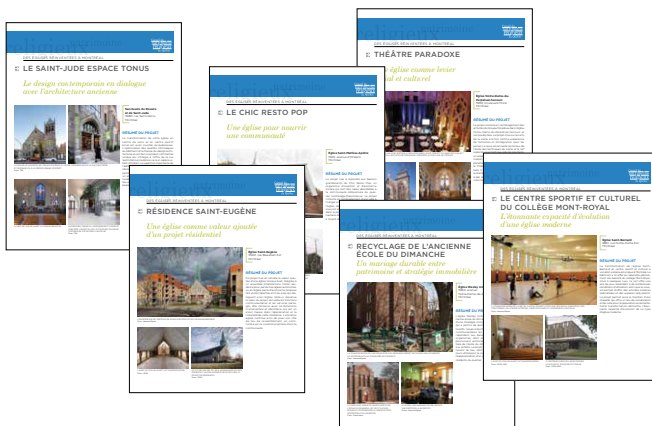
Le chantier d'évaluation patrimoniale et de hiérarchisation des lieux de culte construits entre 1945 et 1975 étant complété, les cotes attribuées ont été ajoutées à chaque fiche de l'Inventaire des lieux de culte (www.lieuxdeculte.qc.ca). Il est cependant important de noter que les lieux de culte construits après 1945 ne sont pas admissibles à une aide financière du Conseil du patrimoine religieux du Québec.

L'état du patrimoine religieux

Lancé en 2012, L'état du patrimoine religieux vise à présenter des bilans et à dresser des constats sur l'état du patrimoine religieux québécois, notamment en faisant le point sur la situation des églises fermées, vendues ou transformées. Le troisième numéro de la série, publié en mai 2013, aborde le thème de l'engagement des municipalités en matière de patrimoine religieux, particulièrement dans le contexte de la multiplication des fermetures, des ventes et des transformations

d'églises. Le constat qui se dégage des nouvelles données publiées par le Conseil dans le cadre d'une enquête menée dans toutes les régions du Québec est que les petites municipalités subissent de la pression avec l'augmentation des fermetures d'églises partout dans la province. L'enquête révèle par ailleurs des chiffres sur les coûts d'acquisition municipale et les nouveaux usages des églises. La publication présente d'autres formes d'implication des municipalités, qui s'avèrent essentielles dans la recherche de solutions pour assurer un avenir aux églises. Il est possible de consulter le document sur le site Internet du Conseil (www.patrimoine-religieux.qc.ca).

Six cahiers sur des projets de transformation exemplaires à Montréal



Ces cahiers mettent en lumière autant de projets de réutilisation jugés exemplaires afin d'encourager la réalisation d'autres initiatives porteuses pour le développement de Montréal et la préservation de son identité.

Les six études de cas choisies sont :

- 1) Le centre sportif et culturel du collège Mont-Royal
- 2) La résidence Saint-Eugène
- 3) Le Saint-Jude Espace Tonus
- 4) Le théâtre Paradoxe
- 5) Le Chic Resto Pop
- 6) Wesley United

L'étude des six projets s'inscrit dans le contexte de précarité grandissante des fonctions religieuses des églises et de prise en charge de ces édifices par les communautés. Le but de cette initiative est de partager des expériences de réutilisation réussies avec l'ensemble des intervenants concernés, que ce soit des professionnels, des entrepreneurs, des organismes à but non lucratif, des agents de développement ou d'autres citoyens engagés. Il s'agit aussi de présenter les étapes de réalisation et les conditions gagnantes de ces démarches.

Le centre sportif et culturel du collège Mont-Royal
© Normand Rajotte



Le Saint-Jude Espace Tonus
© Saint-Jude Espace Tonus



Le Chic Resto Pop
© Rayside Labossière Architectes

La publication prend la forme de cahiers séparés dont le contenu, adapté à un large lectorat, aborde des questions concrètes comme le transfert de propriété, la faisabilité du projet, le financement et l'intégration de la dimension patrimoniale. Les six cas étudiés ont été sélectionnés pour leur diversité et leur représentativité dans le contexte montréalais. Les églises appartiennent à différents types architecturaux du 20^e siècle et présentent une grande variété de nouveaux usages. La sélection a aussi été effectuée en considérant une certaine répartition territoriale, reflétant les réalités de cinq arrondissements de Montréal. Les cahiers sont accessibles gratuitement sur le site Internet du Conseil (www.patrimoine-religieux.qc.ca). Ce projet a bénéficié du soutien financier du ministère de la Culture et des Communications du Québec et de la Ville de Montréal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.



Aide Financière pour la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine religieux québécois

Le 14 février 2014, à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs à Montréal, le ministère de la Culture et des Communications a annoncé qu'il confiait un nouveau mandat de gestion de l'aide financière pour la restauration du patrimoine religieux québécois au Conseil du patrimoine religieux du Québec. Ce mandat est accompagné d'une enveloppe budgétaire de 20 M\$ pour deux ans.

Étant déjà la référence en matière de restauration du patrimoine religieux, le Conseil du patrimoine religieux du Québec entend agir comme chef de file en ce qui concerne la réutilisation durable de ces édifices et veut devenir l'interlocuteur privilégié sur cette question auprès des autorités locales, régionales et nationales.

Au cours de l'année 2013-2014, 47 projets ont été soutenus pour la restauration d'édifices patrimoniaux à caractère religieux (volet 1) ainsi que de biens mobiliers, d'œuvres d'art et d'orgues à tuyaux (volet 2) de grande valeur patrimoniale. Alors que 42 projets concernent des travaux portant sur des bâtiments, pour un montant total en subventions de 9 721 047 \$, 5 projets concernent des œuvres d'art, des biens mobiliers et des orgues à tuyaux pour un montant total en subventions de 278 953 \$.

Dans le cadre de la nouvelle entente, plusieurs nouveaux paramètres d'attribution sont introduits. Notons d'abord que les organismes à but non lucratif et les propriétaires privés sont maintenant admissibles à l'aide financière, s'ajoutant ainsi aux propriétaires religieux et aux municipalités. Le pourcentage de l'aide financière est par conséquent modulé en fonction du type de propriétaire et de l'existence d'un statut de classement en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. La sélection des projets demeure guidée par les valeurs patrimoniales du bien et la pertinence des travaux. Le critère d'admissibilité lié à l'usage religieux d'un bâtiment est éliminé. Par conséquent, des projets de recyclage d'immeubles sont maintenant admissibles à l'aide financière.

Un comité de coordination, composé de trois représentants du Conseil du patrimoine religieux du Québec et de trois représentants du ministère de la Culture et des Communications, assure la mise en œuvre et le suivi de cette entente.

Toutes les demandes d'aide financière sont traitées en conformité avec le processus de gestion établi par le

comité de coordination. Elles doivent être soumises à l'aide d'un formulaire prévu et fourni à cet effet, et être accompagnées d'un carnet de santé de l'immeuble. La sélection des nouveaux projets est établie en fonction des critères de priorité suivants :

- intervenir sur les biens immobiliers qui sont protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou dont la valeur patrimoniale a été déclarée incontournable (A), exceptionnelle (B) ou supérieure (C) selon l'évaluation réalisée dans chacune des régions;
- soutenir les projets de restauration dont les travaux concernent soit le gros œuvre (fondations, structure, toiture, maçonnerie, etc.), soit l'installation ou la mise aux normes des systèmes de sécurité;
- s'assurer de la participation financière du promoteur.

Les projets de restauration doivent être amorcés au plus tard un an après l'annonce de l'aide financière et se terminer dans les 24 mois après le début des travaux.

Dans tous les cas, les projets subventionnés sont soumis à un processus de vérification interne pour s'assurer du respect des règles administratives et de la conformité des réclamations et du versement des subventions.

Chaque année, le Conseil, en collaboration avec les tables de concertation régionales, met à jour un plan triennal d'immobilisations comprenant les demandes d'aide financière pour les trois prochaines années.

Au cours de la dernière année, l'équipe du Conseil du patrimoine religieux du Québec a offert des services-conseils pour une centaine de projets de restauration d'édifices religieux patrimoniaux, de biens mobiliers et d'orgues soutenus financièrement par la mesure. L'action du Conseil a permis de restaurer plusieurs joyaux du patrimoine québécois, dont voici quelques exemples.

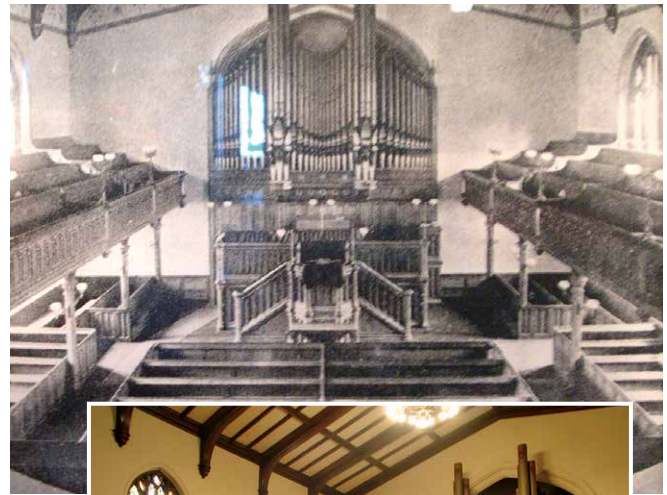


Église Saint-Paul (Shigawake, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)

Consolidation de la charpente de l'église et restauration de la toiture, du revêtement en bois, des portes et des fenêtres

L'église Saint-Paul à Shigawake, en Gaspésie, est de confession anglicane depuis sa construction en 1867. Elle fait partie des plus vieilles églises anglicanes de la région. Construite par la petite communauté naissante, elle a su conserver ses caractéristiques exceptionnelles à travers le temps, notamment l'harmonie de ses proportions extérieures et son aménagement intérieur qui se démarque par la présence d'un plafond voûté unique. Bien que des travaux de restauration aient été réalisés dans les années 1980, l'église avait besoin d'interventions importantes, qui ont fait l'objet d'une demande d'aide financière au Conseil du patrimoine religieux du Québec en 2012.

La restauration de l'édifice visait la charpente, la toiture, le revêtement extérieur, les portes et les fenêtres. Sous la responsabilité de l'architecte Jean-Luc Heyvang de Paspébiac, ce grand chantier a pu démarrer au printemps 2013 grâce à l'octroi d'une aide financière de 208 919 \$. L'ancien revêtement de toiture en bardeau d'asphalte a ainsi été remplacé par du bardeau de cèdre. De plus, les planches à clin des murs extérieurs et les fenêtres ont pu être entièrement restaurées. Fait inusité : à la demande du Conseil du patrimoine religieux du Québec et en collaboration avec l'architecte, une recherche dans les photos anciennes a permis de recomposer la forme arquée et la conception traditionnelle des portes originales qui avaient disparu.



Église Chalmers-Wesley (Québec, Capitale-Nationale)

Restauration de l'orgue

L'orgue de Chalmers-Wesley résonne et anime l'église depuis plus de 125 ans. Les travaux de restauration de l'orgue ont été réalisés en 2013 par la maison Casavant Frères. Une aide financière de 92 760 \$ a été octroyée par le Conseil du patrimoine religieux du Québec, correspondant à 70 % des coûts des travaux réalisés. Ces derniers complètent le renouvellement des électros et des cuirs des actions postés des jeux de Pédale ainsi que la réparation des tuyaux décollés ou fendus des Bourbons 16' et Flute 16' de la Pédale. De plus, la structure du buffet est renforcée par l'intégration d'une charpente en acier à la façade en boiserie. Les semelles et les actions des tuyaux de façade ont été réparées ou remplacées, et l'harmonie des tuyaux en montre a été égalisée.

Profitant de la récente restauration de l'instrument, la Fédération québécoise des amis de l'orgue a convié ses membres à l'église Chalmers-Wesley pour célébrer son 20^e anniversaire. L'orgue a également fait l'objet d'un article dans le bulletin de liaison de la Fédération québécoise des amis de l'orgue.

Projets de restauration du patrimoine religieux 2013-2014

Volet 1 – Restauration des biens immobiliers

RÉGION ADMINISTRATIVE	ÉDIFICE	MUNICIPALITÉ	SUBVENTION	DESCRIPTION DES TRAVAUX
Bas-Saint-Laurent	Église Saint-Jérôme	Matane	165 536 \$	Restauration des contreforts.
Bas-Saint-Laurent	Église Saint-François-Xavier	Rivière-du-Loup	378 750 \$	Restauration de la toiture.
Sous-total	Bas-Saint-Laurent	2	544 286 \$	
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Église Notre-Dame-de-l'Assomption	Hébertville	205 626 \$	Consolidation de la structure. Restauration des finis intérieurs endommagés suite à des infiltrations d'eau.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Maison-mère des Sœurs de Notre-Dame-du-Bon-Conseil	Saguenay	209 581 \$	Restauration de la maçonnerie de la façade de la maison-mère.
Sous-total	Saguenay-Lac-Saint-Jean	2	415 207 \$	
Capitale-Nationale	Église Saint-Andrew	Québec	485 219 \$	Restauration de la toiture et de la maçonnerie.
Capitale-Nationale	Église La Nativité de Notre-Dame	Québec	434 267 \$	Restauration de la maçonnerie et de la fenestration.
Capitale-Nationale	Église Saint-François-de-Sales	Neuville	440 399 \$	Restauration de la toiture.
Capitale-Nationale	Évêché anglican (Bishopthorpe)	Québec	25 502 \$	Restauration des finis intérieurs endommagés suite à des infiltrations d'eau.
Capitale-Nationale	Monastère des Ursulines	Québec	392 986 \$	Restauration de la maçonnerie de l'aile Sainte-Famille et de l'aile Marie-de-l'Incarnation.
Capitale-Nationale	Chapelle des Jésuites	Québec	139 253 \$	Restauration de la maçonnerie et de la fenestration.
Sous-total	Capitale-Nationale	6	1 917 626 \$	
Mauricie	Monastère des Ursulines	Québec	636 476 \$	Restauration des fondations et drainage du vide sanitaire.
Sous-total	Mauricie	1	636 476 \$	
Estrie	Cathédrale Saint-Michel	Sherbrooke	600 000 \$	Restauration de la maçonnerie et des fenêtres de la partie basse de la cathédrale.
Sous-total	Estrie	1	600 000 \$	
Montréal	Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours	Montréal	61 875 \$	Consolidation des fondations.
Montréal	Cimetière Mont-Royal	Montréal	225 000 \$	Restauration de la maçonnerie du portail d'entrée.
Montréal	Cathédrale Christ Church	Montréal	170 000 \$	Restauration des vitraux.
Montréal	Église Sainte-Geneviève	Montréal	369 412 \$	Restauration de la toiture et de la corniche.
Montréal	Église Saint-James	Montréal	607 143 \$	Restauration de la maçonnerie du Dawson Hall. Installation de gicleurs.
Montréal	Église Immaculée-Conception	Montréal	288 750 \$	Restauration de la flèche du clocher.
Montréal	Église Saint-George	Montréal	112 500 \$	Restauration de la maçonnerie de la tour.
Montréal	Église Saint Michael and Saint Anthony	Montréal	38 250 \$	Restauration de la toiture.
Montréal	Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	Montréal	300 000 \$	Restauration des clochers.
Montréal	Sanctuaire du Saint-Sacrement	Montréal	170 000 \$	Restauration de la fenestration.
Sous-total	Montréal	10	2 342 930 \$	
Outaouais	Église Saint-Gabriel	Bouchette	45 000 \$	Restauration de la toiture.
Outaouais	Église Christ Church	Gatineau	86 175 \$	Restauration des finis intérieurs endommagés suite à des infiltrations d'eau. Restauration de la fenestration.
Sous-total	Outaouais	2	131 175 \$	
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Église Saint-Pierre-de-La Vernière	Îles-de-la-Madeleine	169 830 \$	Restauration des fenêtres et des portes.
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Église Saint-François-Xavier	Îles-de-la-Madeleine	145 875 \$	Restauration du revêtement extérieur en bois.
Sous-total	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2	315 705 \$	



Volet 1 – Restauration des biens immobiliers (suite)

RÉGION ADMINISTRATIVE	ÉDIFICE	MUNICIPALITÉ	SUBVENTION	DESCRIPTION DES TRAVAUX
Chaudière-Appalaches	Église Notre-Dame-de-Bonsecours	L'Islet	128 833 \$	Imperméabilisation des fondations.
Chaudière-Appalaches	Église Saint-Louis	Lotbinière	34 434 \$	Restauration du parvis.
Chaudière-Appalaches	Église Saint-Étienne	Beaumont	289 460 \$	Restauration de la maçonnerie. Imperméabilisation des fondations.
Chaudière-Appalaches	Église Saint-François-de-Sales	Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	302 268 \$	Restauration de la toiture de la sacristie.
Chaudière-Appalaches	Église La Sainte-Croix	Sainte-Croix	232 053 \$	Restauration de la toiture et du parvis.
Sous-total	Chaudière-Appalaches	5	987 048 \$	
Laval	Église Sainte-Rose-de-Lima	Laval	355 501 \$	Restauration de la maçonnerie des fondations. Réfection du système électrique. Restauration de la structure de la chapelle.
Sous-total	Laval	1	355 501 \$	
Lanaudière	Église Saint-Paul	Saint-Paul	106 250 \$	Restauration de la fenestration.
Lanaudière	Église L'Assomption-de-la-Sainte-Vierge	L'Assomption	80 285 \$	Restauration de la fenestration.
Sous-total	Lanaudière	2	186 535 \$	
Montérégie	Cathédrale Sainte-Cécile	Salaberry-de-Valleyfield	441 000 \$	Restauration de la maçonnerie des clochers.
Montérégie	Église Sainte-Marguerite-de-Blairfindie	Saint-Jean-sur-Richelieu	193 919 \$	Restauration des fenêtres de l'église. Restauration de la toiture du presbytère.
Montérégie	Cathédrale Saint-Hyacinthe-le-Confesseur	Saint-Hyacinthe	112 500 \$	Restauration de la maçonnerie.
Montérégie	Église Saint-Barnabas	Saint-Lambert	54 422 \$	Restauration de la toiture.
Montérégie	Église La-Présentation-de-la-Sainte-Vierge	La Présentation	85 000 \$	Restauration des portes et des corniches.
Montérégie	Église Saint-Joachim	Châteauguay	364 650 \$	Consolidation de la structure de la toiture. Restauration de la toiture.
Sous-total	Montérégie	6	1 251 491 \$	
Centre-du-Québec	Église Saint-Eusèbe	Princeville	23 943 \$	Restauration du parvis.
Centre-du-Québec	Église Saint-Eugène	Saint-Eugène-de-Grantham	13 125 \$	Restauration de la fenestration.
Sous-total	Centre-du-Québec	2	37 068 \$	
Volet 1 - Immobilier		42	9 721 047 \$	
Capitale-Nationale	Basilique-Cathédrale Notre-Dame-de-Québec	Québec	142 961 \$	Restauration de l'orgue Casavant Frères du sanctuaire.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Chapelle Saint-Antoine-de-Padoue	Lac-Bouchette	47 221 \$	Restauration du décor peint <i>Scènes de la vie de Saint-Antoine-de-Padoue</i> de Charles Huot.
Chaudière-Appalaches	Église Saint-Georges	Saint-Georges	37 125 \$	Restauration du socle de la statue équestre de <i>Saint-Georges</i> .
Montérégie	Église Saint-Michel	Rougemont	32 153 \$	Restauration du décor peint d'Ozias Leduc.
Montérégie	Église Saint-Anicet	Saint-Anicet	19 493 \$	Restauration du tableau <i>Saint Anicet et Saint-Polycarpe fixant la date de la fête de Pâques</i> de Jules-Joseph Scherrer.
Volet 2 – Restauration des œuvres d'art et des orgues				
Volet 2 - Oeuvres d'art et orgues		5	278 953 \$	
Total 2013-2014			10 000 000 \$	

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du
Conseil du patrimoine religieux du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil du patrimoine religieux du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil du patrimoine religieux du Québec au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*¹

Le 11 septembre 2014

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628



Conseil du patrimoine religieux du Québec

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2014

					2014	2013
	Fonds d'administration générale	Fonds exclusifs à l'île de Montréal	Fonds affectés	Fonds investis en immobilisations	Total	Total
	\$	\$				
Produits						
Aide financière – Volets I et II	400 000	—	15 343 600	—	15 743 600	18 651 572
Intérêts (incluant la subvention pour les intérêts sur la dette à long terme)	43 826	—	6 397 769	—	6 441 595	7 273 489
Inventaires du patrimoine religieux	—	—	98 288	—	98 288	38 310
Conférences régionales	—	—	14 205	—	14 205	16 250
Baladodiffusion	—	—	—	—	—	10 000
Contribution du Fonds du patrimoine religieux du Québec	30 000	—	—	—	30 000	45 000
Autres	9 554	—	—	—	9 554	8 047
	483 380	—	21 853 862	—	22 337 242	26 042 668
Charges						
Aide financière – Volets I et II	—	—	15 343 600	—	15 343 600	18 251 572
Intérêts sur la dette à long terme	—	—	6 397 720	—	6 397 720	7 205 384
Inventaires du patrimoine religieux	—	—	98 240	—	98 240	39 498
Conférences régionales	—	—	13 996	—	13 996	10 941
Baladodiffusion	—	—	—	—	—	8 548
Table de Montréal	—	9 835	—	—	9 835	10 119
Salaires – Administration	287 916	—	—	—	287 916	279 225
Honoraires	64 195	—	—	—	64 195	93 205
Frais de déplacement et de représentation	31 241	—	—	—	31 241	47 272
Loyer	27 453	—	—	—	27 453	25 309
Frais de bureau	24 757	—	—	—	24 757	23 661
Promotion	7 016	—	—	—	7 016	18 208
Imprimerie et photocopies	5 702	—	—	—	5 702	6 145
Assurances	6 913	—	—	—	6 913	6 435
Communications	6 883	—	—	—	6 883	7 102
Amortissement des immobilisations	—	—	—	6 867	6 867	6 285
Autres	932	—	—	—	932	3 267
	463 008	9 835	21 853 556	6 867	22 333 266	26 042 176
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	20 372	(9 835)	306	(6 867)	3 976	492

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil du patrimoine religieux du Québec
État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 mars 2014

	Fonds d'administration générale	Fonds exclusifs à l'île de Montréal	Fonds affectés	Fonds investis en immobilisations	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} avril 2012	(37 380)	133 736	35 655	27 899	159 910
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	11 323	(10 119)	5 573	(6 285)*	492
Virement interfonds	41 228	—	(41 228)	—	—
Solde au 31 mars 2013	15 171	123 617	—	21 614	160 402
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	20 372	(9 835)	306	(6 867)*	3 976
Acquisition d'immobilisations	(5 628)	—	—	5 628	—
Virement interfonds	306	—	(306)	—	—
Solde au 31 mars 2014	30 221	113 782	—	20 375	164 378

* Représenté par l'amortissement des immobilisations

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Conseil du patrimoine religieux du Québec
État de la situation financière
 au 31 mars 2014

		2014				2013
Notes	Fonds d'administration générale	Fonds exclusifs à l'île de Montréal	Fonds affectés	Fonds investis en immobilisations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs						
À court terme						
	2 098 060	113 782	4 829 798	—	7 041 640	6 375 238
	—	—	1 667 785	—	1 667 785	1 890 540
	—	—	2 019 352*	—	—	—
3	8 184	—	18 850 205	—	18 858 389	25 401 803
4	—	—	45 186 537	—	45 186 537	34 722 925
	2 106 244	113 782	72 553 677	—	72 754 351	68 390 506
4	—	—	126 373 298	—	126 373 298	134 314 788
5	—	—	—	20 375	20 375	21 614
	2 106 244	113 782	198 926 975	20 375	199 148 024	202 726 908
Passifs						
À court terme						
	56 671	—	—	—	56 671	51 834
	—	—	1 667 785	—	1 667 785	1 890 540
	2 019 352*	—	—	—	—	—
6	—	—	25 699 355	—	25 699 355	31 586 419
7	—	—	45 186 537	—	45 186 537	34 722 925
	2 076 023	—	72 553 677	—	72 610 348	68 251 718
7	—	—	126 373 298	—	126 373 298	134 314 788
	2 076 023	—	198 926 975	—	198 983 646	202 566 506
8	Engagements					
Soldes de fonds						
	—	—	—	20 375	20 375	21 614
	—	113 782	—	—	113 782	123 617
	30 221	—	—	—	30 221	15 171
	30 221	113 782	—	20 375	164 378	160 402
	2 106 244	113 782	198 926 975	20 375	199 148 024	202 726 908

* Ces éléments, qui ne portent pas intérêt et ne comportent pas de modalités d'encaissement ou de remboursement, ne sont pas présentés dans la colonne « Total » étant donné qu'ils s'éliminent.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Conseil du patrimoine religieux du Québec

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	3 976	492
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	6 867	6 285
	10 843	6 777
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement et des subventions à recevoir		
Intérêts à recevoir	222 755	118 648
Somme à recevoir du Fonds du patrimoine religieux du Québec	—	11 500
Créances	6 543 414	4 669 297
Subventions à recevoir	(16 465 000)	(18 600 000)
Créditeurs et charges à payer	4 837	2 066
Intérêts sur la dette à long terme	(222 755)	(118 648)
Aide financière reportée	(5 887 064)	(4 662 835)
	(15 792 970)	(18 573 195)
Activités de financement		
Encaissement de subventions	13 942 878	10 866 621
Augmentation de la dette à long terme	16 465 000	18 600 000
Remboursement de la dette à long terme	(13 942 878)	(10 866 621)
	16 465 000	18 600 000
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(5 628)	—
Augmentation de l'encaisse	666 402	26 805
Encaisse au début	6 375 238	6 348 433
Encaisse à la fin	7 041 640	6 375 238

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Conseil du patrimoine religieux du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2014

1. Statuts et nature des activités

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec (le « Conseil »), constitué le 13 juillet 1995 en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), est reconnu comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La mission du Conseil est d'assurer la restauration, l'entretien préventif et la mise en valeur des lieux de culte, des dépendances et des objets religieux patrimoniaux.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Le Conseil présente ses informations financières par fonds et applique la méthode du report pour la constatation des apports.

i) *Fonds d'administration générale*

Le fonds d'administration générale regroupe les ressources utilisées pour les activités courantes du Conseil.

ii) *Fonds exclusifs à l'île de Montréal*

Les fonds exclusifs à l'île de Montréal présentent les produits et les charges affectés par le Conseil exclusivement à des projets sur l'île de Montréal.

iii) *Fonds affectés*

Les fonds affectés sont constitués principalement de sommes empruntées et cautionnées par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (le « Ministère ») et de subventions d'autres organismes. L'utilisation des fonds affectés est régie par les conditions énoncées dans les protocoles d'entente intervenus entre le Conseil, le Ministère et les différents organismes.

iv) *Fonds investis en immobilisations*

Les fonds investis en immobilisations présentent les immobilisations ainsi que l'amortissement de ces dernières.

Constatation des apports

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds d'administration générale lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes d'amortissement, sur la durée et au taux annuel suivants :

Mobilier et agencements	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Conseil du patrimoine religieux du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2014

2. Méthodes comptables (suite)

Services rendus par les bénévoles

Le Conseil a pour politique de ne pas comptabiliser aux états financiers la valeur des services rendus sans restriction par les bénévoles, en raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où le Conseil devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement.

Les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, le Conseil comptabilise à l'état des résultats une réduction de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Créances

	2014		2013
	Fonds d'administration générale	Fonds affectés	Total
	\$	\$	\$
Aide financière	—	18 850 205	18 850 205
Autres	8 184	—	8 184
	8 184	18 850 205	18 858 389



Conseil du patrimoine religieux du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2014

4. Subventions à recevoir

Subventions du ministère de la Culture et des Communications du Québec, échéant entre mai 2014 et mars 2019 (entre avril 2013 et mars 2018 au 31 mars 2013), portant intérêt à des taux variant de 2,96 % à 4,58 % (3,07 % à 5,85 % au 31 mars 2013).

Les versements en capital sont encaissables dans les délais suivants :

\$

2015	45 186 537
2016	35 933 143
2017	30 706 190
2018	32 433 677
2019	27 300 288

5. Immobilisations

	2014			2013
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements	42 628	26 319	16 309	20 386
Matériel informatique	53 561	49 495	4 066	1 228
	96 189	75 814	20 375	21 614

6. Aide financière reportée

L'aide financière reportée représente des sommes reçues et destinées à couvrir les charges de projets de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde de l'aide financière reportée sont les suivantes :

	2014	2013
	\$	\$
Solde au début	31 586 419	36 249 254
Moins : montant constaté à titre de produits de l'exercice	(15 441 888)	(18 370 835)
Moins : autre ajustement	(66 176)	—
Plus : montant reçu au cours de l'exercice	21 000	108 000
Plus : montant inclus dans les créances	9 600 000	13 600 000
Solde à la fin	25 699 355	31 586 419

Conseil du patrimoine religieux du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2014

7. Dette à long terme

	2014	2013
	\$	\$
Emprunts bancaires échus en 2013 et portant intérêt à des taux variant de 4,88 % à 5,85 %	—	24 509 859
Emprunts bancaires échéant en 2014 et portant intérêt à des taux variant de 3,95 % à 4,58 % (3,95 % à 4,58 % au 31 mars 2013)	31 534 921	37 466 069
Emprunts bancaires échéant en 2015 et portant intérêt à des taux variant de 3,53 % à 4,51 % (3,53 % à 4,51 % au 31 mars 2013)	26 479 785	32 193 810
Emprunts bancaires échéant en 2016 et portant intérêt à des taux variant de 3,38 % à 4,49 % (3,38 % à 4,49 % au 31 mars 2013)	26 226 623	32 888 432
Emprunts bancaires échéant en 2017 et portant intérêt à des taux variant de 3,07 % à 3,60 % (3,07 % à 3,60 % au 31 mars 2013)	38 393 072	41 979 543
Emprunts bancaires échéant en 2018 et portant intérêt à des taux variant de 2,96 % à 3,81 %	43 925 434	—
Emprunt bancaire échéant en 2019 et portant intérêt à un taux de 3,19 %	5 000 000	—
	171 559 835	169 037 713
Moins : dette à long terme échéant à court terme	45 186 537	34 722 925
	126 373 298	134 314 788

Ces emprunts sont garantis par une hypothèque sur l'encaisse, les créances, les droits, titres et intérêts du Conseil aux termes d'un protocole d'entente intervenu avec le Ministère le 19 octobre 1995 et amendé le 8 août 2001. Ces emprunts sont financés par les subventions à recevoir du même montant.

Les versements en capital de la dette à long terme pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

	Sommes exigibles	Tranche des sommes exigibles devant être refinancées
	\$	\$
2015	45 186 537	32 868 006
2016	35 933 143	25 686 034
2017	30 706 190	22 927 138
2018	32 433 677	27 019 770
2019	27 300 288	25 184 007



Conseil du patrimoine religieux du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2014

8. Engagements

Le Conseil s'est engagé en vertu de contrats de location d'équipement et de baux pour ses locaux, échéant respectivement en novembre 2018 et septembre 2016, pour un total de 68 721 \$. Les paiements requis pour les prochains exercices sont les suivants :

	\$
2015	25 359
2016	25 896
2017	14 106
2018	2 016
2019	1 344

9. Instruments financiers

En raison de ses actifs et de ses passifs financiers, le Conseil est exposé au risque suivant lié à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de taux d'intérêt

Les subventions à recevoir et la dette à long terme portent intérêt à taux fixe. Par conséquent, les risques de trésorerie sont minimes.

10. Organisme contrôlé non consolidé

Le Conseil contrôle le Fonds du patrimoine religieux du Québec (l'« Organisme »). Au 31 mars 2014, cet organisme détient des actifs de 127 628 \$ (143 689 \$ au 31 mars 2013) et des actifs nets non affectés de 127 628 \$ (143 689 \$ au 31 mars 2013). Les produits de l'exercice terminé le 31 mars 2014 sont de 13 939 \$ (24 026 \$ en 2013) et les charges sont de 30 000 \$ (45 000 \$ en 2013). Les charges correspondent aux contributions versées au Conseil.

Les transactions effectuées entre le Conseil et l'Organisme ainsi que les éléments d'actif et de passif qui y sont liés sont présentés distinctement dans les états financiers ou dans les notes complémentaires. Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange.

RÉDACTION

Jocelyn Groulx

Denis Boucher

André-Yanne Parent

RÉVISION LINGUISTIQUE

Oculus Révision

RÉALISATION GRAPHIQUE

Siamois graphisme

Conseil du
patrimoine
religieux
du Québec

100, rue Sherbrooke Est, bureau 3300
Montréal (Québec) H2X 1C3

Téléphone : 514 931-4701 • 1 866 580-4701
Télocopieur : 514 931-4428

Courriel : conseil@patrimoine-religieux.qc.ca
Internet : www.patrimoine-religieux.qc.ca